



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville le 1^{er} mars 2023 à 19 h, à la salle Jeanne-Gariépy du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) situé au 1550, chemin du Rapide à Rivière-Rouge.

Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

(Numéro 2023-40006)

Nature et effets : La demande vise à permettre l'ouverture d'un nouveau commerce de chalets locatifs sans bâtiment d'accueil (pour le nouveau terrain distinct de chalets locatifs du Camping Sainte-Véronique) ce qui déroge à la réglementation présentement en vigueur.

Localisation : Cadastre : 6 453 084 (projeté 6 552 416)
320, chemin du Tour-du-Lac-Tibériade
Matricule : 2153-72-1078

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 13^e JOUR DE FÉVRIER 2023


Catherine Denis-Sarrazin
Greffière